

Le principal critère d'attribution d'une subvention est l'INTERET LOCAL

TERRITOIRE	➤ Siège social sur la commune ou bien l'action de l'association impacte la vie Livennoise	VdL ; CCE ; CC Voisines ; Dept ; National
PROJET	➤ Impact socio-culturel / sportif / vivre ensemble / solidaire Le projet doit contribuer à l'animation de la commune Cohérence avec les priorités municipales	
ANIMATIONS & RAYONNEMENT	➤ Variété / qualité des Animations/Manifestations Création / Participation aux événements communaux / CCE	
PUBLIC	➤ Accès au public - Tarifs préférentiels / gratuité <i>pour les assos sportives CCE => nombre licenciés VdL</i>	
FINANCES	➤ Recherche de financements diversifiés Capacité d'autofinancement par l'organisation de manifestations	
MONTANT	➤ Prorata N-1/subvention sollicitée et/ou Prorata trésorerie/subvention sollicitée (<i>en réf. Loi 1901</i>)	
COUP DE POUCE	➤ Besoin d'un coup de pouce (Création, Relance, Subvention exceptionnelle...) => DEBAT en Commission ou CM	
BUDGET VdL	➤ Fonction de la Variation budgétaire Année N	↗ ↔ ↘

DATE LIMITE DE DEPOT : 31 janvier (*info en ligne sur valdelivenne.fr depuis plusieurs années*)

Les dossiers reçus hors délais ne seront pas étudiés par la commission Vie Associative & Festivités lors la préparation du budget municipal ; les demandes seront soumises à délibération du Conseil municipal ultérieurement.

Le logo de **Val-de-Livenne** devra être utilisé sur l'ensemble des supports de communication du projet subventionné : affiches, flyers, brochures, site Internet, réseaux sociaux, etc.